



ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ SUR LE SITE CANNABE

Mise à disposition, dans le dossier de concertation, de :

- **La décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas.**
- **Le dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.**

(En application de la Délibération n°14064-1 du Conseil de Métropole en date du 28 septembre 2016)

Lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre de concertation ouvert à cet effet :

- **Du 27 février 2017 au 17 mars 2017, à l'accueil du siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50, place Zeus à Montpellier), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**
- **Du 27 février 2017 au 17 mars 2017, à l'accueil de la Mairie de Cournonterral (12, avenue Armand Daney), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**